

Appel à projet de l'OFAJ pour le « fonds spécial PECO »

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande, créée en application du Traité de l'Elysée. Elle a pour mission de développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse allemande, au service d'une Europe élargie. En initiant, soutenant et organisant des programmes d'échange de jeunes destinés à une grande diversité de publics, l'OFAJ fournit une expérience de mobilité à toutes et à tous et participe ainsi à une ouverture sur le monde et à une meilleure compréhension des différences interculturelles.

Le contexte européen et international a mené à un élargissement des projets de rencontres à des pays tiers. Les projets trinationalaux de l'OFAJ offrent aux jeunes la possibilité de s'immerger dans un monde international et interculturel, d'échanger, d'apprendre les uns des autres et de se familiariser avec un socle de valeurs communes au sein de l'UE. Ces nouvelles expériences vécues leur permettent d'acquérir des compétences clés à la fois pour leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

Dans ce contexte spécifique trinational du rapprochement culturel, la réconciliation et la coopération franco-allemandes peuvent servir d'inspiration sur des approches comme le dialogue pacifique et la recherche du compromis. Une sensibilisation et une ouverture à l'égard des différentes perspectives sur l'Histoire, ainsi que le travail en commun actif sur des moments difficiles du passé y contribuent également.

Depuis 1991, les ministères des affaires étrangères des deux pays mettent des fonds supplémentaires à disposition de l'OFAJ pour soutenir des projets avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds spécial PECO). Un autre fonds pour les projets avec les pays d'Europe du Sud-Est (fonds spécial PESE) existe depuis 2000.

Ces deux ministères reconnaissent que les échanges internationaux de jeunes transmettent non seulement les valeurs européennes de démocratie, de solidarité et de tolérance, mais qu'ils les font aussi vivre. En portant un axe fort sur l'éducation civique ou par exemple l'éducation à la paix, les participantes et les participants apprennent à être des acteurs de l'intégration européenne, à soutenir des processus démocratiques et à prendre des responsabilités de différentes manières. En général, les échanges provoquent chez les participantes et les participants une implication renforcée dans la société civile.

Grâce à ce soutien, l'OFAJ subventionne chaque année environ 15 projets qui se distinguent par leur caractère de projet pilote et leur ancrage dans la politique extérieure actuelle.

1 Conditions de financement de l'appel à projet

1.1 Type et durée de projet

Des projets d'échange internationaux de jeunes entre la France, l'Allemagne et un troisième pays, ainsi que des formations trinationales se différenciant par leur caractère innovant et leur rapport à la politique extérieure actuelle pourront être subventionnés. Le financement de projets avec plus de trois pays participants (coopération régionale) n'est possible qu'en cas d'exception justifiée par le contenu thématique et par un lien régional-géographique et/ou historique spécifique entre les pays participants.

L'OFAJ tient à la réciprocité: un projet se compose de trois phases de rencontre d'une durée de 4 à 21 nuitées chacune. Il doit avoir lieu une phase de rencontre dans chaque pays. Un projet se déroule ainsi sur une période d'une à trois années.

2 / 4

1.2 Pays tiers

Tous les pays d'Europe centrale et orientale de l'Union européenne sont éligibles (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie) ainsi que quelques pays du Partenariat oriental de l'UE (Biélorussie, Moldavie, Russie, Ukraine) ou la Russie. La priorité pourra être accordée aux projets des pays suivants : Biélorussie, Moldavie, Ukraine et, dans le cadre du Triangle de Weimar, Pologne.

1.3 Porteurs de projets

Les organisations suivantes peuvent déposer des candidatures : organisations et associations du domaine de l'éducation des jeunes et des adultes (mouvement de jeunesse et d'éducation populaire), de la culture, des sciences, des médias et du sport, établissements scolaires, universitaires et de l'enseignement professionnel, comités de jumelage, collectivités territoriales etc. Au moins une organisation par pays participant doit être impliquée dans la planification et la réalisation du projet.

1.4 Groupes cibles

En général, l'OFAJ soutient des jeunes de 3 à 30 ans. Les rencontres financées par le fonds spécial s'adressent surtout à des jeunes investis dans la société civile : des élèves, des étudiants, des jeunes apprentis, des jeunes chômeurs, des jeunes actifs ou cadres mais aussi des enfants. L'OFAJ encourage la participation de jeunes ayant peu eu l'opportunité de bénéficier de programmes de mobilité du fait de leur situation personnelle, familiale, financière et/ou géographique¹. Outre cela, des multiplicatrices et des multiplicateurs peuvent participer à des formations. Le nombre de participantes et de participants par pays devrait être équilibré (un tiers de chaque pays).

1.5 Relations publiques et communication

En cas de réponse positive, le porteur de projet devra concevoir une stratégie de communication. La demande de subvention devra apporter des éléments précisant comment il souhaite communiquer sur le contenu du projet et valoriser le soutien apporté par l'OFAJ. Le service de presse de l'OFAJ peut vous conseiller en ce sens. Le porteur de projet peut produire du matériel documentaire, sous la forme de photos ou bien encore d'une courte vidéo et les mettre à disposition de l'OFAJ. L'OFAJ présentera les projets sélectionnés sur son site Internet.

2 Critères de sélection

2.1 Thématiques prioritaires

Au moins un des blocs thématiques suivants est à prendre en compte dans les projets :

A L'idée européenne et l'avenir du projet européen

Aujourd'hui, la politique internationale est confrontée à un paradoxe : alors que les défis de la mondialisation réclament un travail et des accords communs, ce sont trop souvent les intérêts propres aux différents Etats qui prévalent dans la prise de décisions. L'Union européenne (UE) se trouve elle-même confrontée à un grand nombre de défis aussi bien dans son organisation interne que dans son ouverture vers l'extérieur. Parmi les événements récents, on peut mentionner la crise financière de 2008 et ses conséquences sur la monnaie commune, puis la crise migratoire et le Brexit. Par ailleurs, les élections nationales récentes font état d'une vague de populisme d'extrême-droite mais aussi d'une remise en question de l'Europe par l'extrême-gauche, auxquelles l'UE doit faire face. Il est donc essentiel de proposer aux jeunes l'importance du projet européen grâce à une éducation à l'Europe. Celle-ci explique le fonc-

¹ L'appellation officielle de la Commission européenne pour le programme Erasmus+ par exemple est « jeunes ayant moins d'opportunités »

3 / 4

tionnement de ses institutions, les normes et les valeurs qui forment le fondement de son identité et d'une cohabitation paisible dans un Etat de droit démocratique.

B Le renforcement de la démocratie et des droits de l'Homme

Les systèmes politiques des pays de l'Europe centrale et orientale évoluent de manière très différente. Dans certains pays la structure démocratique, avec une séparation des pouvoirs, un Etat de droits et le pluralisme, reste instable, fragilisée ou même inexistante. Une priorité sera donc donnée aux projets qui aident à défendre les droits fondamentaux, informent sur l'égalité, le droit d'expression et les droits des minorités ou qui préviennent à toute sorte de violence. Le dialogue interreligieux et interculturel, l'antisémitisme, l'islamophobie ou la radicalisation politique et religieuse peuvent aussi bien être traités que les questions sur l'identité, l'intégration et la tolérance.

C La formation professionnelle et entrepreneuriale

L'accès à une bonne formation de et à la formation continue tout au long de la vie ainsi que la mobilité professionnelle sont des conditions essentielles pour parvenir à une prospérité économique et participent de fait au fondement du fonctionnement de la société démocratique. L'OFAJ souhaite ainsi financer des programmes de rencontre entre des lycées professionnels, des jeunes apprentis, des jeunes employés ou des jeunes en recherche d'emploi pour contribuer à un échange de pratiques professionnelles, pour soutenir l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat (social). Les métiers artisanaux classiques en font partie depuis longtemps et l'OFAJ voudrait également étendre les projets aux domaines des énergies renouvelables, de la digitalisation ou bien les nouvelles technologies.

D Le renforcement de la société civile

Le développement et le renforcement de la société civile en Europe centrale et orientale reste un sujet crucial. L'OFAJ propose donc de soutenir des projets qui forment des acteurs du travail de jeunesse, sur place selon leur besoin, les aidant à connaître leurs droits, leurs différents interlocuteurs et interlocuteurs ainsi que les dispositifs financiers existant. Il s'agit de projets et de formations qui préparent à la démocratie locale, l'engagement civique et participatif, surtout des jeunes. L'idée est de fournir des outils aux ONGs et de permettre aux jeunes de s'impliquer dans un cadre sécurisé.

Tous ces blocs thématiques peuvent être mis en lien avec les 17 objectifs de développement durable répondant aux défis mondiaux tels que le climat, la dégradation de l'environnement, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, les inégalités, l'égalité des genres, l'éducation, la prospérité économique ou encore la paix.

2.2 Créativité et innovation

Les projets devront aborder des thèmes actuels de la politique extérieure et sociétale, proposer de nouvelles approches et méthodes et encourager la créativité des jeunes participantes et participants.

2.3 Participation

Les participantes et les participants devraient être aussi actifs et impliqués que possible dans l'organisation du projet.

2.4 Résultats et impacts

Le projet devra produire des effets au-delà du cercle des participantes et des participants et/ou produire un résultat concret. L'effet et la durabilité du projet peuvent par exemple être soulignés par des publications, des blogs, des articles, des vidéos ou des reportages radio, des expositions, des présentations, des débats ou de nouveaux projets concrets ainsi que des initiatives nouvellement créées.

4 / 4

2.5 Langue

Toutes les langues représentées doivent trouver leur place dans la rencontre. Cela peut se faire à l'aide de l'animation linguistique ou d'animatrices et d'animateurs-interprètes.

REMARQUE: Dans la sélection des projets, le jury prendra en considération les spécificités thématiques et géographiques, ainsi que la diversité des participantes et des participants. Il veillera aussi à ce qu'une variété de formats soit respectée parmi les projets sélectionnés.

3 Financement, déroulement et évaluation

Dans l'esprit de ses directives, l'OFAJ subventionne les projets sélectionnés en tant que « manifestations et partenariat particulier » (Article 3.5.5.) avec une convention cadre.

Un soutien supplémentaire par le biais d'autres organisations, de sponsors et de frais de participations sont encouragés par l'OFAJ, tant que ces derniers sont annoncés et que la visibilité de l'OFAJ n'en est pas réduite.

La préparation du contenu ainsi que de la logistique de la rencontre sont pris en charge par les organisateurs du projet eux-mêmes. Au plus tard 2 mois après la fin de projet (pour les projets ayant lieu au mois de novembre ou décembre, la date limite d'envoi est le 15 janvier de l'année suivante), un décompte d'utilisation avec une liste justificative des dépenses signée, des listes de participants signées ainsi qu'un rapport détaillé avec une évaluation du projet doivent être remis à l'OFAJ.

4 Dépôts de candidatures et sélection de projets

Les candidatures pour chacune des phases du projet (préparation, phase I, phase II, phase III) sont à soumettre séparément jusqu'au 3 novembre 2018 par le biais du [formulaire de candidature en ligne](#). Les candidatures pour les phases de projet qui ont lieu l'année suivante ne pourront être considérées que dans la période correspondante. Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une centrale de l'OFAJ s'engagent à tenir celle-ci au courant de leur participation à l'appel à projet.

La sélection de projets est effectuée par un jury. Les projets ne pouvant pas être pris en compte seront sur liste d'attente et peuvent faire en même temps l'objet d'une nouvelle demande de subvention conforme aux directives de l'OFAJ auprès du bureau compétent.

Tout changement effectué après la sélection du projet doit être signalée.

Les moyens financiers provenant de projets annulés ou de retours de sommes ne peuvent être utilisés par l'OFAJ qu'au profit des projets sur liste d'attente.